

Service public Le cri d'alarme des communes forestières : « Ne sacrifiez pas la forêt ! »

Les communes forestières sont en campagne. Non pas électorale, mais contre le démantèlement du régime forestier et du service public forestier.

« Ne sacrifiez pas la forêt ! N'abandonnez pas les communes. Le public aime la forêt, surtout en Alsace. » C'est le cri du cœur de Pierre Grandadam, maire de Plaine (Bas-Rhin), président de l'Association des maires des communes forestières d'Alsace-Moselle et vice-président de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR). C'est le cri qu'il porte à Paris, auprès des parlementaires, depuis qu'il a eu connaissance de la note adressée en décembre au ministre de l'Économie et des Finances par deux fonctionnaires du Trésor.

Cette note a mis le feu aux poudres dans les campagnes françaises : 11 000 communes sont propriétaires de forêts, dont 635 en Alsace. Selon cette note, la forêt française n'est pas assez productive : pour améliorer la filière forêt-bois, il faut revoir le modèle économique de l'Office national des forêts, concéder la gestion des forêts communales à



Pierre Grandadam, président de l'Association des maires des communes forestières d'Alsace-Moselle et maire de Plaine : « Nous engageons un bras de fer avec l'Etat. » Archives Jean-Marc Loos

des prestataires privés. Lecture de la FNCOFOR : « C'est la mise en pièce du régime forestier, la destruction de l'un des derniers services publics subsistant en milieu rural, la privatisation de la gestion forestière, la marchandisation des services sociaux et environnementaux ren-

due par les forêts. »

Qu'est-ce que le « régime forestier » ? Un ensemble de règles qui impose aux communes une gestion et une protection sur le long terme en partenariat avec l'ONF, gestionnaire unique. Avec en contrepartie une aide financi-

re de l'Etat versée à l'ONF. Mais cette aide est en constante diminution depuis des années. Pour rééquilibrer les comptes, l'Etat cherche à transférer de nouvelles charges sur les communes et le Trésor préconise de leur facturer plus cher les prestations de

l'ONF. « L'Etat veut se désengager, dit Pierre Grandadam. Mais les communes estiment que les factures ONF sont déjà trop élevées, que même dans les forêts les plus productives, les marges des ventes de bois sont faibles. »

L'Alsace: très productive

Alors, il monte au créneau : « Nous engageons un bras de fer avec l'Etat. » La FNCOFOR s'indigne de ces projets mijotés « dans le secret des bureaux de l'administration, sans aucun échange avec quiconque. » Elle le fera savoir lors de la prochaine révision du contrat d'objectifs Etat-ONF 2011-2016.

« Nous voulons être signataires de ce contrat », dit Pierre Grandadam. Mais sans démanteler l'ONF. « Le modèle économique de l'ONF est viable ; il doit être maintenu pour ne pas fragiliser les forêts publiques ». Viable en particulier en Alsace, région forestière la plus productive de France. En raison de ses particularités : elle est publique à 75 % et exploitée en régie, sous forme de vente de bois abattu et façonné. Les communes emploient elles-mêmes les bûcherons, encadrés et formés par l'ONF. « C'est une grande richesse d'avoir un personnel compétent. La régie nous permet de mieux

valoriser le bois en mettant sur le marché des gammes de produits différents. Si la filière bois connaît un vrai développement en Alsace et que la forêt y est plus productive qu'ailleurs, c'est en raison de ces spécificités. Notre système est très performant », assure Pierre Grandadam.

Certaines communes font déjà appel à des bûcherons privés pour baisser les coûts. Une démarche que Pierre Grandadam désapprouve : « Ce métier est dur et dangereux. La qualité et les conditions de travail des bûcherons ONF sont bien meilleures que celles des sociétés privées. »

Il entend résister, dur comme chêne, contre le vent de la productivité à tout prix. Car la forêt a aussi un rôle écologique et social, qui n'a pas de prix.

Textes : Elisabeth Schulthess

Chiffres

- Superficie de la forêt en Alsace : 316 000 ha, soit 38 % du territoire.
- Les propriétaires de la forêt : les communes en possèdent la moitié, l'Etat un quart, les privés un quart. La proportion nationale est inverse : 75 % des forêts sont privées.
- L'ONF gère en Alsace 247 000 ha de forêts et emploie 683 personnes en Alsace (2009).

Les forestiers: « Quelle forêt pour nos enfants ? »

Jean-Marie Rellé, vous êtes forestier à Wihr-au-Val, militant du Snupfen, syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel. Votre analyse ?

La note de Bercy de décembre n'est qu'un bouchon lancé pour tester les réactions avant la renégociation du contrat quinquennal Etat-ONF. Le démantèlement de l'ONF ne se fera pas dans le cadre de ce contrat. Il est déjà en gestation depuis plus de dix ans. Depuis des années, les syndicats de forestiers alertent l'opinion publique sur la diminution des effectifs des agents ONF et dénoncent leurs conséquences : la privatisation de pans entiers de l'ONF, l'abandon de la surveillance, de l'accueil, de l'éducation, de la police, de tout ce qui n'est pas rentable. Nous posons cette question essentielle : quelle forêt pour nos enfants ?

Le Grenelle de l'environnement a pourtant conclu pour la forêt sur « produire plus, tout en préservant mieux ».

S'il n'y a pas de volonté à l'échelon de l'Etat d'appliquer une politique nationale de gestion

durable de la forêt et de s'en donner les moyens, il ne restera du Grenelle que « le produire plus » pour satisfaire les appétits des lobbies du bois. Nous sommes déjà soumis aujourd'hui à la demande de prélever de plus en plus de bois sans souci des conséquences : on récolte de manière outrancière, on saccage. Le Grenelle de l'environnement a été une farce énorme : on a voulu nous faire croire à un souci de protection de l'environnement à long terme. Ce n'est pas la réalité. Le gouvernement avance ses pions lentement et progressivement.

Le nouveau contrat État-ONF n'est de loin pas finalisé. Les syndicats et les associations n'en sont pas partie prenante. Et jamais il n'est fait de bilan des contrats passés. On se rendrait compte que les efforts de gain de productivité demandés à l'ONF ont été réalisés mais qu'en face, l'Etat n'a pas honoré ses engagements financiers. Le processus à l'œuvre est le même que celui qui a conduit au démantèlement des autres services publics : France Telecom, EDF, Réseau ferré de France, Voies navigables de France...

Les bûcherons: « Non à la privatisation »



Bûcheron : un métier dangereux, « qui s'exerce de plus en plus au mépris des conditions de sécurité en raison des impératifs de rentabilité », selon la CFDT. Archives Hervé Kielwasser

Patrick Bangert, vous êtes délégué syndical CFDT des bûcherons ONF du Haut-Rhin. Vous plaidez pour le maintien du bûcheronnage en régie sous le contrôle de l'ONF. Pourquoi ?

Parce que ces sociétés n'ont qu'un objectif : la rentabilité, la productivité. Les grosses abatteuses laissent les parcelles dans un état catastrophique. Le travail réalisé pendant des années durant par les forestiers et les bûcherons est anéanti en quelques jours. La préservation de la forêt n'est plus assurée à long terme.

Pourtant, c'est l'ONF et certaines communes qui les sollicitent.

Il s'instaure une compétition effrénée entre les entreprises privées qui baissent leurs prix pour avoir les marchés. Elles travaillent pour 10 € le mètre cube façonné, deux fois moins

cher que si le travail était réalisé par les bûcherons ONF. Mais le travail est fait à la va-vite, sans respect de la sécurité, par des gens qui ne sont pas toujours bien formés, qui sont mal encadrés. Résultat : les accidents du travail augmentent, la forêt est mal exploitée, il n'y a plus de liens entre les bûcherons et les forestiers.

Le processus de privatisation en marche a été flagrant cet hiver dans le Haut-Rhin : les coupes des parcelles les plus rentables ont été confiées au privé et de nombreux bûcherons ONF ont été affectés à des travaux sylvicoles d'entretien. On leur a donné de l'occupationnel, à contre-saison parfois, à l'autre bout du département. Nous avons le sentiment que l'ONF veut nous signifier qu'on n'a plus besoin de nous.

Alsace Nature : « L'ONF doit rester un service public »

Stéphane Giraud, vous êtes directeur d'Alsace Nature. Privatiser la gestion des forêts publiques, est-ce une bonne idée ?

Non, pas du tout. L'ONF est un système qui fonctionne à condition de lui en donner les moyens. L'ONF doit rester un service public et garantir une vision cohérente de la gestion des forêts. Le risque aujourd'hui, c'est d'appliquer à la forêt le mode intensif agricole. Un risque d'autant plus important en Alsace où 75 % des forêts sont publiques.

Pourtant, le Grenelle de l'environnement prévoit de produire plus tout en préservant la biodiversité.

L'enjeu est énorme. Face à l'intensification des prélèvements, au rajeunissement des forêts, à la pression industrielle, Alsace Nature demande qu'un pourcentage de forêts publiques reste non exploité pour préserver la biodiversité. Ces îlots de sénescence doivent être régulièrement répartis sur le territoire pour assurer une continuité des secteurs préservés. Dans les forêts exploitées, il faut privilégier les très gros bois et avoir des

durées d'exploitation longue, étendre les futaies irrégulières. Avec des espèces autochtones qui s'adaptent au changement climatique.

La mécanisation et l'automatisation représentent un danger croissant pour les sols. Il faut limiter le tonnage des engins forestiers.

La tendance à faire entrer les petits propriétaires privés dans la logique industrielle pose question. Leurs parcelles non exploitées constituent des refuges de biodiversité. Il serait opportun que la Région favorise des petites scieries de proximité pour que ces bois puissent être valorisés localement.

Les dérives productivistes s'annoncent aussi dans le développement de la filière bois-énergie. Il ne faut pas faire table rase lors des abattages mais laisser des déchets de coupe qui font la qualité des sols. Il ne faut pas autoriser les grosses unités de biomasse sans commune mesure avec les disponibilités locales de bois, qui empêchent la réalisation des petits projets et exigent des transports de bois d'une région à l'autre.



Pour préserver la biodiversité, la qualité des sols, de l'eau, de l'air, une partie de la forêt doit demeurer inexploitée. Archives T. Gachon



Le bois, une ressource renouvelable mais non inépuisable: « On prélève de plus en plus de bois sans souci des conséquences à long terme », dénoncent les forestiers. Archives Vanessa Meyer Wirckel